Paris, 03.02.2025

Avis aux actionnaires de parts du FCP DNCA MULTITHEMATIQUES INTERNATIONALES:
Code ISIN : FR0013339538

Les modifications suivantes entreront en vigueur le 5 février 2025.

o Au sein de la stratégie d'investissement :

- Clarification sur la manière dont l'exposition aux actions et aux produits de taux est obtenue

o La mise à jour de la fourchette d'exposition dans des OPC monétaires :

- Auparavant : « Le fonds pourra également être exposé ***jusqu'à 20%*** de son actif net dans des OPC monétaires » ;
- Désormais : « Le fonds pourra également être exposé ***jusqu'à 40%*** de son actif net dans des OPC monétaires » ;

o La mise à jour du paragraphe relatif à l'exposition aux instruments financiers dérivés et aux titres intégrant des dérivés, avec la suppression de la mention suivante : « ***sans recherche de surexposition du portefeuille*** » ;

o L'introduction d'une mention sur l'interdiction de la souscription de parts ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre ;

o La mise à jour du descriptif énumérant les frais de fonctionnement et autres services ;

o La mise à jour des frais indirects maximum avec :

- La suppression de la mention suivante : « ils correspondent au niveau maximal des commissions de gestion directes et indirectes prélevés par les OPC sous-jacents » ;

o La modification du taux applicable, auparavant de 1.5%, désormais de 1% TTC maximum ;

o L'ajout d'un astérisque décrivant le taux des frais indirectes maximum comme suit : « Ce taux correspond à la moyenne des frais de gestion administratif des OPC sous-jacents (hors commissions de surperformances et couts de transaction) » ;

o Au sein du règlement du FCP :

Article 3 du règlement : des précisions supplémentaires sur le dispositif des « GATES » ont été rajoutées.

La documentation juridique du FCP est disponible auprès de DNCA Finance.

Elle peut vous être adressée dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

DNCA Finance
Service Clients
19, Place Vendôme
75001 PARIS
dnca@dnca-investments.com

DNCA Finance est une société de gestion agréée par l'A.M.F. sous le n° GP00030
Conseiller en investissement financier non indépendant au sens de la Directive MIFID 2 | S.C.S. au capital de 1 634 319,43 €
SIRET 432 518 041 00046 | APE 6630Z | N° de TVA intracommunautaire : FR 73 432 518 041
DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.